

BON DE COMMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER SAISON 2024/2025

Selon modèle CERFA N° 12660*02 « Demande de validation du permis de chasser »

VALIDABLE DU 1^{ER} JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025

REFERENCES DU PERMIS DE CHASSER	IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE (MODIFIEZ SI CHANGEMENT)	
<input type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Duplicata <input type="checkbox"/> Permis étranger Numéro : Délivré le : Par : <input type="checkbox"/> Préfecture de : Département : _ _ _ - _____ <input type="checkbox"/> ONCFS / OFB <input type="checkbox"/> Autres Pays :	NOM Prénom : Adresse Complète : Code Postal : Ville : Pays : <i>Mention obligatoire</i> : veuillez indiquer vos prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil : _____	
⚠ Joindre une copie du permis si duplicata ou permis étranger		
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES		
Téléphone fixe : Téléphone portable : E-mail :		
POUR MINEURS ET MAJEURS SOUS TUTELLE		
Père/Mère/Tuteur*: Juge des tutelles : Le : Signature : * Rayez les mentions inutiles	Date de naissance : Lieu de naissance : Département de naissance : Pays de naissance :	
TYPE DE VALIDATION	Sans Assurance RC	Avec Assurance RC (23,00 €) **
➤ Validation départementale 57 sans Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 141,00 €	<input type="checkbox"/> 164,00 €
➤ Validation départementale 57 avec Contribution Sanglier	<input type="checkbox"/> 211,00 €	<input type="checkbox"/> 234,00 €
➤ Validation Nationale sans Contribution Sanglier dont 5,00 € de frais dossier	<input type="checkbox"/> 222,05 €	<input type="checkbox"/> 245,05 €
➤ Validation Nationale avec Contribution Sanglier dont 5,00 € de frais dossier	<input type="checkbox"/> 292,05 €	<input type="checkbox"/> 315,05 €
Autre validation souhaitée (nous contacter au 03 87 75 82 82)	<input type="checkbox"/>€	<input type="checkbox"/>€
MODE DE REGLEMENT :	<input type="checkbox"/> Chèque bancaire à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC <input type="checkbox"/> Virement bancaire (références bancaires au verso de la demande)	
POUR CHASSER LA BECASSE, JE SOUHAITE : (cochez la case correspondante). N'oubliez pas de retourner votre ancien carnet		
<input type="checkbox"/> Un carnet de prélèvement Bécasse papier (Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT) <input type="checkbox"/> Déclarer un prélèvement Bécasse sur un smartphone avec l'application CHASSADAPT <input type="checkbox"/> Ne pas chasser la Bécasse		
La validation du permis de chasser n'est pas accordée : - aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ; - aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ; - aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ; - aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ; - aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ; - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ; - aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ; - aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ; - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes (article R423-25 du Code de l'environnement) : • toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ; • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ; • toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ; • toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques. Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende). Je soussigné(e) : - certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacités ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable, - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile français couvrant les risques liés à la pratique de la chasse, - certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT, - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en références en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées ci-dessus.		
Fait à :	Le :	<u>SIGNATURE OBLIGATOIRE :</u>
<input type="checkbox"/> Ne souhaite pas recevoir d'offres ou informations de notre filiale C.T.D.E.		

** Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Information et de la Notice Assurance RC Chasse et je souscris.

Pour procéder à la validation du permis de chasser 2024-2025, deux possibilités s'offrent à vous :

- **Validation par courrier** : vérifier toutes les informations, les compléter et/ou modifier si nécessaire et signer le document.
- **Validation par Internet NOUVEAUTE, A PARTIR DU 04 JUIN 2024 : Création du compte en ligne, sur www.fdc57.org**
 - Dans la rubrique « Validations Permis de Chasser », sur la nouvelle page, cliquez sur « **s'inscrire maintenant** » (en bas à droite), puis cliquez sur « **chasseur résident en France** » ou « **chasseur résident à l'étranger** ».
 - Indiquez votre numéro identifiant à 14 chiffres et votre date de naissance puis cliquez sur suivant.
 - Indiquez votre adresse e-mail et cliquez sur « **envoyer le code de vérification** », vous allez recevoir un code sur votre adresse e-mail.
 - Indiquez le code dans « **code de validation** » puis cliquez sur vérifiez le code.
 - Une nouvelle page s'affiche, indiquez le mot de passe de votre choix, confirmez votre mot de passe et cliquez sur créer un compte.
 - Vous pouvez valider votre permis en ligne.

DES TUTOS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA FDC57 AFIN DE VOUS GUIDER DANS LA CREATION DE VOTRE COMPTE ET LA SOUSCRIPTION DE VOTRE VALIDATION EN LIGNE.

- **Pour les «nouveaux chasseurs»** : les validations Internet sont désormais possibles sauf pour les personnes mineures. Vous devez faire la demande de création de votre fiche par e-mail à info@fdc57.org, en précisant vos nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance ainsi que votre numéro de permis et sa date de délivrance.
- **Le carnet bécasse** : Vous demandez un carnet bécasse, 2 possibilités :
 - Version papier : pas de changement par rapport aux autres années, il vous sera envoyé par voie postale.
 - Version numérique : vous devez déclarer vos prélèvements sur l'application smartphone **Chassadapt**.

➤ **La « Contribution Sanglier Droit Local » :**

Dans les départements DE DROIT LOCAL (57-67-68) **tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale**, devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier, c'est-à-dire une « **contribution sanglier droit local pour chasser le sanglier** » dans ces trois départements.

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local : un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces 3 départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier. **Le montant unique de cette contribution sanglier est fixé pour la saison 2024/2025 à 70 €.**

➤ **Assurance Chasse :**

La Fédération des Chasseurs de Moselle propose de souscrire une assurance Responsabilité Civile (RC) Chasse à 23,00 €. Démarche simple et rapide, n'hésitez pas à lire les notices ci-jointes qui vous donneront le détail des garanties proposées.

Nous vous rappelons que le SDGC de la Moselle signé le 22 juillet 2021 par le Préfet de la Moselle a rendu obligatoire la souscription d'une assurance « Organisateur de Chasse » pour tous les détenteurs d'un droit de chasse.

➤ **Pour les détenteurs d'un permis de chasser étranger :**

La validation du permis de chasser n'est pas accordée aux détenteurs d'un permis de chasser étranger **s'il est résident en France**. Dès lors qu'il s'agit d'un résident en France, pour pouvoir chasser sur le territoire français, il doit passer l'examen du permis de chasser et obtenir un titre permanent du permis de chasser français.

➤ **La revue Chasseurs de l'Est** : est comprise dans la validation de votre permis de chasser pour **notre** département.

➤ **Formation décennale :**

Nous vous rappelons que la formation décennale est obligatoire (Article L.424.15 du CE). Vous avez jusqu'en 2030 pour la faire. Rendez-vous sur le site de la FDC 57 www.fdc57.org « Formation décennale ».

➤ **En début de campagne, AUCUNE VALIDATION ne sera effectuée en direct au siège de la FDC. Ensuite, seuls les paiements par CARTE BANCAIRE ou par CHEQUE seront acceptés.**

REFERENCES BANCAIRES POUR VIREMENT

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1570	0000	0010	0524	511	TRPUFRP1

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le lien : www.fdc57.org

Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.